L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 75, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

JEUDI, 9 AOUT 1883.

Proclamation de la Quarantaine.

BUREAU DE SANTÉ,
De l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU qu'une fièvre jaune sévit dans les ports de Mazamoras, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et tous les ports de l'île de Cuba, Haïti et Saint-Domingue, Porto-Rico, la Jamaïque, les ports brésiliens Rio Janeiro et Pernambuco; et

Attendu qu'aucun système de quarantaine n'est en vigueur pour prévenir la propagation du dégât ayant pris naissance, plusieurs centres et villes étant ouverts aux communications et tous les jours des communications de toutes les heures avec lesdits ports infectés, exposant ainsi à une contagion nombreuse, ce port, ces centres et ces villages, et la maladie ne s'y est pas déjà déclarée; et

Attendu que plusieurs navires des dits districts de contrée infectée sont en ce moment à proximité de la côte du Mississippi et de la station de Quarantaine du Mississippi; et

Attendu que la Jamaïque et Haïti maintenant dans certaines parties de l'Asie et de l'Afrique, que dans rapp ria nous apprennent qu'il s'est vu des cas de fièvre jaune, et que la contagion pourrait fort bien nous atteindre par les navires qui nous arrivent de ces ports; et

Attendu que la section 4 me de l'acte de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 18 mars 1855, la section 1 ère de l'acte du 24 mars 1876 et la section 7 me du 20 avril 1877 donnent au Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane le pouvoir et l'autorité, en cas de nécessité, de lancer une proclamation de quarantaine et de la faire mettre en vigueur contre tous ports autres que ceux nommés dans la proclamation de Son Excellence le Gouverneur de la Louisiane, le dit Bureau lance la présente, sa proclamation de quarantaine, qui prendra effet à partir de cette date, contre tous les lieux, et comités avoisinant les ports Mexicains, Matamoras, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et Minatitlan, les ports brésiliens, Rio Janeiro, Bahia et Pernambuco et les ports avec lesquels ces dits ports infectés ont des communications, et contre lesquels il s'est pas de quarantaine.

Les navires venant de leos ports seront déclarés dix jours, faisant date de leur départ, comme les navires venant des ports infectés sus-nommés.

Aussi tous navires, toutes personnes ayant été en communication ou en contact avec les navires, leurs équipages, leurs passagers, stationnés à la quarantaine de l'Ile aux Vaisseaux, n'en auront que la longueur de la côte du Mississippi ou à l'une des stations de quarantaine n'entreront pas en Louisiane, à moins qu'ils aient subi une détention de Dix jours à la station dont ils seront le plus rapprochés, et qu'ils y aient été fumigués et désinfectés.

Les navires où régnera la fièvre jaune ou la choléra asiatique, arrivant à des stations de quarantaine, que les malades en seront déchargés avant leurs départs, devant leurs voyages et pendant leur arrêt à la station de quarantaine, n'auront pas le droit, en aucun cas, d'entrer dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Tous les convois de chemin de fer transportant des voyageurs ou des marchandises à la Nouvelle-Orléans seront requis de faire arrêter des stations de quarantaine établies sur les routes respectives le temps requis pour qu'il y soit fait une inspection conforme à tale règlement que de temps à autre, le Bureau de Santé pourrait adopter.

Les officiers, aux diverses stations de Quarantaine, sont chargés de mettre rigoureusement en vigueur cette proclamation, et prêts d'exercer la plus scrupuleuse vigilance pour qu'on s'y conforme. Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane sûre recours aux moyens les plus sommaires dont l'arment les lois de l'Etat de la Louisiane, pour punir toute violation ou tout mépris de cette proclamation.

Lancée de par l'ordre et sous le sceau du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 23me jour de juillet 1883.

JOSEPH JONES, M. D.,
Président du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane.

Copie exacte:
S. S. HERRICK, M. D.,
Secrétaire.

26 jui—26 29 aout 1

Proclamation de Quarantaine additionnelle.

DÉPARTEMENT DE L'ASSOCIATION,
Etat de la Louisiane.

ATTENDU qu'à une réunion du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane tenue en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 23me jour de juillet 1883, la résolution suivante a été adoptée:

Résolu que le gouverneur de la Louisiane soit requis de lancer une proclamation interdisant toute communication avec les ports infectés par la fièvre jaune, savoir: Vera-Cruz, Rio de Janeiro, la Havane et toute autres ports qui pourraient le devenir, et qu'il soit requis de faire quitter les eaux de l'Etat de la Louisiane aux navires infectés, ainsi qu'il en fait la recommandation dans sa lettre au Bureau, à la date de 20 courant.

Donc, dès maintenant, je SAMUEL D. McENERY, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi et conformément à la résolution qui précède, ordonne que tout navire infecté de fièvre jaune, actuellement détenu à la station quarantenaire du Mississippi, d'en décharger dans le plus bref délai..... et, de plus, ordonne que l'entrée des eaux de l'Etat de la Louisiane soit interdite à tout navire venant des ports sus-nommés ou des ports qui pourraient devenir infectés de sévre jaune. Les officiers de la station de quarantaine sont enfonts chargés de voir de faire mettre rigoureusement en vigueur cette proclamation et le Bureau de Santé est requis d'en punir rigoureusement toute violation.

Fait sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 24me jour de juillet A. D. 1883.

Par le Gouverneur:
S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARNOTO, seul secrétaire d'Etat.
27jui—

P. BOISSONNEAU,

MARCHAND-TAILLEUR.

137 - - Rue du Canal - - 137

AU PREMIER.

ENTRE LES RUES ROYALE ET BOURBON.

A l'honneur d'informer se clientèle et le public en général qu'il vient de décaler un assortiment de marchandise du printemps et d'été, provenant des premières fabriques de France et d'Angleterre.

Ces articles ont été choisis avec le soin le plus minutieux; ils sont ce qu'il y a de plus nouveau et se recommandent par la qualité, la variété et le bon goût.

M. Boissonneau prie ses clients de vouloir bien l'honorer d'une visite et examiner toutes ces étoffes, dont la détail serait trop long.

M. Boissonneau n'emploie dans ses ateliers que des ouvriers de première classe, et il applique avec l'intentionalisme sur ses prix très modiques.

1848 1848

Importateur du Galvanisme,

C. ROUYER,

Au coin des rues Chartres et Conti, N. 6

J'invite toutes les personnes qui veulent pour les jours de fêtes profiter d'un bon marché exceptionnel, à visiter mon grand assortiment de marchandises entièrement nouvelles que je viens de recevoir d'Europe et des premières manufactures du Nord, qui consiste en un choix des plus variés et les plus complets en dentelles nouveaux, tulle que Bijoux de toute sorte, moquette, pendeloques, lustres et plusieurs autres articles, convexes et concaves, orfèvrerie d'argent et plaqué, service de table complets, couverts Alfenide, ciseaux, etc., etc. Articles pour cadeaux de hôtels et cafés, le tout garanti d'être quantité. Articles d'Eglise en or, en argent et en plaqué.

Comme par le passé je m'occuperai de toutes réparations de montres, pendules, bijoux, orfèvrerie, etc., etc.

Ré-argenture de vieux objets: Achat de diamants, vieil or et vieil argent.

Spécialité pour la location des services de table, pour dîners, soirées, mariages, etc.

Pose et change de verres de lunettes et pinces ces à prix exceptionnels réduits.

1 6e—644—1 Août

Portable Electric Lighter

PRIX $5.00.

Appareil électrique portatif pour 16 cierges de cire ou de resinage des bureaux, etc. Portable Electric Lighter. L'appareil est réservoir d'acide chromique dont le produit par une action chimique. Il peut servir d'prés non présente, complètement sans dégoms nécessitant, pas d'danger l'intérêt quand les voleurs pénètrent ensuite pour avec effraction, en comme batterie additiale, Quand nécessite d'appel ou pour allumer automatiquement le gaz au moyen de l'électricité. Quand il sonne l'alarme, le voleur est immédiatement et environné de lumière et obligé pour se soustraire à la station dont il se trouve sous peine de tomber dans les mains de la police. Les Kerosènes sont inférieurs pour la clémentaire. PORTABLE ELECTRIC LIGHT CO. 22 Water Street, Boston. Le catalogue gratuit demandé du Massachusetts de janvier 1882.

Un Portable Electric Lighter pour $5 se compte aisément de toutes parts par le Portable Electric Light Co. 22 Water Street Boston. C'est un appareil sur et économique pour l'éclairage des maisons de rendez, des bureaux, etc. — Scientific American, New York, 16 décembre 1882.

23 jui—3 m. aout. 2. 15.

LSL

CETTE LOTERIE est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple

Tous les lots pavés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $5.

DE LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

—SE FERA—

A

LA NOUVELLE-ORLEANS.

Mardi, 14 Août 1883

Ce tirage aient que tous les autres aurons lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE.

—ET DU—

Gén Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75.000

$25.000

1,967 LOTS!

Le tirage commencera indifféremment 12 Heure du matin

Voyez le Plan.

100,000 billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	10,000
2 Lots de	2,000,	10,000
5 Lots de	1,000,	10,000
10 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	200,	20,000
200 Lots de	100,	20,000
500 Lots de	50,	25,000
1,000 Lots de	25,	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités précédant le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités suivant le lot de $75,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$965,500

CERTIFICAT

Nous certifions que nous surveillons les arrangements pour dans les tirages mensuels et semi-annuels de la Loterie de l'ETAT DE LA LOUISIANE, et en personnes dirigé et contrôlé les Tirages eux-mêmes, et que pour et seul conduite avec honnêteté, loyauté et de bonne foi envers toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à en verse de ce certificat, avec les fac-similés de nos signatures y apposées, dans cet vis.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Adresse vos lettres enregistrées et faites vos "money orders" payables à

New Orleans National Bank
Nlle-Orléans, Lou.

Lettres ordinaires par la Poste ou l'Express à
M. A. DAUPHIN,
Nlle-Orléans, Lou.

Remarquez que:

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS EN PLEIN SUR PRÉSENTATION.

Toutes lettres sans réponses signifient un refus.

Les Applications de conditions pour agence doivent être faites au bureau de la Compagnie soulement, à la Nlle-Orléans. Pour informations écrivez à
M. A. DAUPHIN,
Nlle-Orléans, Lou.

ASSURANCES.

Compagnies d'Assurances
LIVERPOOL
and LONDON and GLOBE

BUREAUX, coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS:
J. J. SCHRODER, président.
NEWTON SOUENRE, PERRY HUGHES

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'argent de la succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit:

Actif	$4,447,906 24
Passif	2,670,383 44
Surplus	$1,777,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, nécessitant la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vegtu des lois de cet Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résidant.
JULES P. ROUX, assistant-secrétaire résidant
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résidant.
Nouvelle-Orléans, 2 novembre 1882.
1 Nov-1an—ve

Compagnie d'Assurances d'Urcoisent.

(CRESCENT INSURANCE)

67 et 69, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849; —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires" en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$600.000

A payé pour des parties plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, émises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN.....Président.
CHAS. H. DOLZEN.....Vice-Président.
CHAS. R. RIOS.....Secrétaire.

Directeurs

Samuel H. Kennedy	Paul R. Mortimer,
T. Jos Meyer,	Joseph Meyer,
W. B. Crowe,	S. Hernsheim,
George W. Scantell,	Edward Malle,
Alf. Moulton,	J. P. Reiss,
Charles Newman,	Louis Prades,
U Marteent,	Harry L. Fisch,
Lucien Dutary,	A. H. Leonard,
Charles H. Dolzen	Sigmund Katz,
Reuben G. Bush,	N. D. Wallace,
J. Job Calder,	R. F. Buchanan,
S. C Conlen,	Wm Garig,
W. A. Phelps.	John D. Fisher,
M. Gillis,	A. Rosenfeld,
Wm. R. Lyman	C. K. David.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas

Oct 1 2—1an ve

Southern Insurance Company of New Orleans

(Compagnie d'Assurance du Sud de la Nlle-Orléans.

RUE DU CAMP, 31.

CAPITAL.....$300,000

Exposé de ses opérations des six (6) premiers mois et 10 jours (soit du 20 novembre 1882 au 31 mai 1883.)

Primes reçues—		
Sur des risques d'incendies	$62,159 33	
Sur des risques de mer	6,299 62	
Sur des risques de rivière	5,586 27	
Primes totales		$74,345 22
Pertes payées		
Sur des risques d'incendies	$3,076 31	
Sur des risques de mer	3,419 26	
Sur des risques de rivière	355 93	
		$6,845 60
Escomptes et commissions	9,686 64	
Réassurances et primes remboursées	4,961 80	$21,494 04
Surplus		$52,851 28

ERNEST MILTENBERGER, président.
SCOTT McGEHEE, secrétaire.

Cette compagnie assure aux prix courants du taux du tarif, sur plus réalisé, allonge l'escompte comptant usuel, et en outre partage entre TOUS ses assurés, à la fin de chaque année fiscale,

Dix pour cent (10 p. c.)

ses profits, après en avoir déduit six (6) pour cent d'intérêt par an sur le fonds-capital.

La charte pour cet assurance que 25 pour cent des profits soient mis de côté comme fonds de réserve, lequel fonds doit s'accumuler jusqu'à ce qu'il se soit élevé à $200,000, et ne peut jamais être touché et ce n'est pour le paiement des pertes après que tous autres fonds de la compagnie (le fonds capital seul excepté) aient été épuisés.

Aucune autre compagnie n'offre ce tele avantages ni n'est fondée sur des bases plus solides et plus conservatrices.

Les souscriptions à son fonds capital sont complètes et ont été remises à la

La grande publicité de la compagnie à l'endroit de ses assurés la recommande au patronage public qu'elle sollicite respectueusement.

Pertes promptement et équitablement ajustées et payées.

14jui—1m

Compagnie d'Assurances Hibernia de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, 37 RUE DU CAMP.

Douzième Etat de Situation Annuel pour l'Année finissant le 30 Avril 1883.

Primes sur les incendies	$ 80,826 16	
Primes sur les rivières	33,445 86	
Primes sur les mers	47,672 67	
	$161,944 69	
Non terminés le 30 avril 1882	28,917 51	
		$190,862 20
Moins primes non échues, le 30 avril 1883		25,000 00
Primes gagnées de 1882		$165,862 20
Reçu pour intérêt, loyer, etc		19,898 72
Gains totaux de l'année		$185,760 92
A déduire—		
Pertes sur les incendies	$22,451 50	
Pertes sur les rivières	7,749 70	
Pertes sur les mers	39,101 92	
	$62,343 12	
Réassurances, primes remboursées pt escompte	27,750 19	
Taxes, Bureau des Réassurances, etc	17,991 27	
Dépenses générales, salaires, dépenses du Bureau, etc	19,499 85	
		127,574 43
Profits nets		$49,186 48
La compagnie possède l'actif suivant:		
Comptant en caisse		39,470 98
Prêts garantis par hypothèques on immeubles		198,907 45
Billets à recevoir		13,846 79
Immeubles		117,105 98
Primes en voie de perception		27,686 15
Actions, Bons, etc		95,714 20
Meubles et installations de bureau		5,133 45
		$491,815 01
		$668,334 49

L'exposé qui précède est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

JOHN HENDERSON, Président.
THOS P. BRAGG, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 9 juin 1883.

Signé sous serment devant moi à la Nouvelle Orléans, Lou, ce 9me jour de juin 1883.
WM. J. CASTELL, Notaire.

A l'élection tenue le LUNDI, 7 mai 1883, les messieurs dont les noms suivent ont été dûment élus aux fonctions de Directeurs:

John Henderson.	Jno H. Hanna.
Thos Smith.	F. J. Gaspard.
W. J. Castell.	M. E. Garvey.
Jno. T. Gibbons.	Geo. McCloskey.
Wm Hart.	Amédée Couturié.
H. Gutcha.	Richard Herriel.
	Edw. Irwin.

Et, à une réunion des Directeurs, le 11 mai 1883 JOHN HENDERSON a été élu Président, THOMAS SMITH, Vice-président, et THOMAS F. BRAGG, Secrétaire de la Compagnie.

Le Bureau d'Administration a déclaré un dividende de Cinq Pour Cent (Intérêt 10 pour cent d'intérêt sur le capital) pour l'année, et Dix pour Cent de dividende sur les primes nettes payées par les actionnaires, en sus du dividende de cent déjà rendu, payable le 15 juin 1883.

THOS F. BRAGG, Secrétaire.

21 jui—1 mois—DimMois

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent Et cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Augereau T. D. d'	Fontan Baptiste
Augereau Vve	Perry Jules
Augereau J M.	Gaillpiad M
Abadie Cérile B	Labignad Louis S
Audiffret Jean Baptiste	Le Marchal Charles
Berenni les époux	Lemonnier Gabriel
Blank Joseph	Lasaple les époux
Brunner Georges	Lannson Jean
Baron Jean	Lasaint Clémir
Bacne Louis	Lepie Damiens
Bourra Vve	Lauraude Jean
Beaux Pierre	Mallavin J Alex
Cartella Michel	Morin Charles G
Clarente Jean Marie	Millon Pauline
Cagdevielle Charles	Tiastat Jeanne Marie
Charles Pierre	Remy Eugène A
Demandar F	Sauze
Dumas Jean	Tulegne Louis Baptiste
Dastugue Jes Eugène	Thévenin Vve
Duous Bernard	Tarnier Henry
Desgenet Charles	Valtat François X
Dandy Frappois	Vergnole les époux
Eugeier les époux	Vertot les époux
Kendé Gabriel	

Le Gérant du Consulat de France,
FRANCIS NAVONS.

La Nlle-Orléans, le 1er août 1883.

Rue MONROE, sans-gêne, et je vin pour donner, 140 St Louis et 101 Bourgogne ne recommande pour toutes les maladies de la tête et comme sans-gêne. Elle prend sans gêne les maladies, elle guérit les douleurs à la matrice, dentition difficile chez les enfants les vers chez les femmes et les enfants, les piales aux jambes. Chambres pour les femmes sur le point d'accoucher, avec ou sans médecin et à des prix en rapport avec ceux. Visible à toute heure. Excepté un p unes depuis 25 ans. elle se recommande au p
14 août—1 an

ASSURANCSE

Compagnie d'Assurances du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

Bureau, 12 rue Carondelet.

Douzième Etat de Situation Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 30 juin 1883:

Sur les risques d'incendie	$133 297 02	
Sur les risques de rivières	13,057 51	
Sur les risques de mers	17,657 72	
A ajouter, les primes non échues de 1882	20,324 52	
		$184,336 77
A déduire les primes non échues en 1883	$26,401 09	
Moins les primes remboursées et les annulations	3,691 69	30,092 78
Primes nettes		$154,243 99
Moins les pertes, etc., payées durant la même période:		
Sur les risques d'incendie	73,865 27	
Sur les risques de rivières	7,982 45	
Sur les risques de mers	19,318 07	
Réassurances	7,325 00	
Impressions et annonces	463 15	
Taxes	1,383 83	
Réfaction (Rebate)	27,572 79	
Bureau des réassurances	2,026 87	
Dépenses, etc., moins l'intérêt	8,820 50	$148,677 99
		$5,566 06
A ajouter: Profits et pertes		$39 401 09
		$34,967 15
Réservé pour les pertes non payées et non payées	10,460 00	
Cinq pour cent dividende payé en janvier 1882	5,000 00	
Cinq pour cent du maintenant	5,000 00	
Surplus	14,507 15	$34,967 15

La compagnie a l'actif suivant:

Comptant	$17,183 95
Primes en voie de perception	18,923 06
Actions et banques et autres valeurs	61,333 78
Billets garantis par hypothèque et prêts	149,330 00
Immeubles	41,268 18
Primes en voie de collection	26,456 06
Actions du Vallette-Dry Dock Co	11,362 50
Actions de New Orleans Water-Works	19,600 00
Bons Consolidés de la Louisiane	15,456 25
Mandats sur les banques	2,000 00
Espèces sur billets impayés	4,295 00
Argent en caisse	92,579 62
	$668,334 49

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

F. POURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi ce 11me jour de juin 1883.
JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce 11me jour de juin 1883, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé que ses actionnaires un nouveau dividende de VINGT-UNE POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1883, payable le trois (3) LUNDI de mois de juillet prochain.

DIRECTEURS.

F. MASPERO,	JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO,	PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY,	D. A. CHAFFRAIX,
B. W. TAYLOR.	CHAS. LAFFITTE,
	JOS. A. SHAKESPEAR.

13jui—

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Vingt-neuvième état annuel.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1883, les primes non échues de l'année précédente y comprises:

Risques de feu	$948,848 79	
Risques maritimes	38,029 70	
Risques sur les rivières	22,912 63	
Total des primes	$293,7-4 12	
Moins les primes non échues	75,281 00	
Primes nettes, échues le 31 mai 1883	$218,503 12	
Primes payées—		
Sur risques de feu	$56,827 61	
Sur risques maritimes	13,201 25	
Sur risques sur les rivières	4,495 50	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	26,164 16	
Réassurances et primes remboursées	16,100 26	
		$116,488 79
Profit		$102,014 33

La Compagnie possède l'actif suivant

Immeubles	244,820 53
Actions de banques, chemins de fer et actions	61,333 78
Billets garantis par hypothèque et prêts	149,330 00
Bons de la Louisiane	17,268 18
Primes en voie de collection	26,456 06
Actions de Vallette-Dry Dock Co	11,362 50
Actions de New Orleans Water-Works	19,600 00
Bons Consolidés de la Louisiane	15,456 25
Mandats sur les banques	2,000 00
Espèces sur billets impayés	4,295 00
Argent en caisse	92,579 62
	$668,334 49

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire.
J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 13 janvier 1883.
JAS. FAHEY Notaire.

Nous, soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avis qu'après un examen minutieux l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié ci-dessus, est juste et correcte.

(Signé) HARLEE T. DUGAZON,
J. ALDIGÉ,
AD. SCHRIBER.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 1 1883, il a été résolu de payer, sur des mêmes, le dividende intérêt semi-annuel de cinq pour cent sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.

Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1883.

—DIRECTEURS—

JULES ALDIGÉ,	H. GALLY,
THEO. BRIERRE,	CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL,	PIERRE POUPE,
ANT. CARRIÈRE,	AD. SCHRIBER,
CHAS. T. DUGASON,	CHAS. E. SCHMID
D. FATJO.	[illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

(Southern Insurance Company of New Orleans.)

Bureau, 31 rue du Camp,

Entre Commune et Gravier.

CAPITAL - - - - - $300,000

ERNEST MILTENBERGER.....Président
H. GALLY.....Vice-Président
SCOTT McGEHEE.....Secrétaire

DIRECTEUR:

Emile L. Garrison,	Louis Bush,
J. J. Gélière,	C. P. Harrison,
R. H. Desdunes,	D. Fatjo,
Gilbert H. Green,	H. B. Brooks,
M. Schwabacher,	J. A. Duffie,
J. A. Lafitte,	J. H. Menge,
John T. Moore, jr.	F. A. Villermé
Adolph Meyer,	Geo. H. Dunn
R. L. Percifal,	F. G. Ernest,
Joseph Bruno,	I. Hernsheim
J. A. B. Vinchi,	R. Beer,
L. Lemonnier,	Henry Lemonnier
	Thos. J. Woodward.

L'attention des assurés est respectueusement signalée sur les avantages que leur offre cette Compagnie, savoir:

1° Elle assure contre l'incendie et les détériorations de rivières et de mers aux taux les plus modérés assurants et la sûreté.

2° Le fonds-capital ne perte un intérêt que de six (6) pour cent par an qu'il peut facilement obtenir par des placements, n'exigeant pas ainsi, pour le payer, qu'il soit rien déduit des profits des adhérés de la Compagnie—un grand avantage, accordant le mutuel double, profits échoir aux assurés, ainsi qu'il en est donné les principales pour les.

3° En outre de l'escompte comptant qu'il est d'usage d'accorder, la Compagnie distribue, à la fin de chaque année fiscale

CINQUANTE (50) POUR CENT

de ses profits nets "pro rata" parmi TOUS assurés, sur le montant des primes nettes payées.

30 nov—6m D

CAPSULES MOLLES DE BOURGEAUD à la CRÉOSOTE VRAIE

DU GOUDRON DE HÊTRE

et à l'Huile de Foie de Morue

BOURGEAUD, Pharm. de 1re cl., Docteur en Médecine

PARIS, 20, Rue Rapp, 20, PARIS

Les dépositaires, les noms expérimentés et approuvés dans les Hôpitaux de Paris par les Drs et Profs Bouchard, Vulpian, Potain, Gouchat, etc. ont donné des résultats constants dans le traitement des Maladies des Poitrines et des Bronches, et les sommités médicales de France et de l'Etranger les prescrivent constamment.

VOIR LE HUILE CRÉOSOTÉE

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

Grande vente par le Shérif Civil, de Cigares, Cigarettes et Tabacs à chiquer et à fumer, importés et du pays, ainsi des installations, au bail, etc.

M. Koss & Co. vs. Jules Pelletier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No. 165—En vertu d'un ordre de vente émis du 8 août 1883, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je vendrai à l'encan, sur les lieux ci-après décrits, MARDI, 21 août 1883, à 10 heures a. m.—

1° Tout le stock et les installations du magasin de cigares et de tabac, situé en cette ville, rue Carondelet et Commune (Kerner Block), dans le Premier District de cette ville, comprenant un vaste assortiment de cigares, cigarettes et tabacs, importés et du pays; ainsi, les installations, rayons, vitrines, etc., mentionnés dans l'acte d'inventaire en mon bureau.

2° La bonne volonté du bail de ladite propriété au taux de cent soixante piastres par mois, expirant le 30 septembre 1883 (une patente de ce bail étant cédé au taux de 272 et cent).

3° Et, au cas où le bail non-expiré ne se verdrait pas à prime alors le droit d'occupation jusqu'au 30 septembre 1883 de la partie de la bâtisse non sous-louée.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

13 jui—1m

Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1883.

A une réunion du Bureau de Direction, tenue ce jour, il a été unanimement résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT au 30me jour de juin 1883, payable sur demande, ce dividende faisant DIX POUR CENT par an sur le fonds-capital de la Compagnie.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Bureau de Direction:

B. FRAGST.	A. WALZ,
M. POPOVICH.	F. AUFMKOLK,
B. SALOY,	WM FAGAN,
M. ABASCAL,	H. SCHROEDER,
D. HUGHES,	J. SAMBOLA,
A. D. FINLEY,	A. HARSE,
THEO. L. SUGG.	S. M. MILLER,
GEO. AUER,	GEO. ELLIS,
C. TRUMPY,	J. H. MENGE,
P. THORMAEHLEN,	FERD. GOLDSMITH,
P. E. ARRAZIN,	A. XIQUES,
PETER BLAISE,	B. CAMPGLIQ
	N. SEIBEL.

13 jui—1m

Juice T. Morel vs John M. Hatcher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 6918—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, le 25 août 1883, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Carondelet, Jackson et Thomas, et désigné comme le lot numéro trente (30) dans l'ilet numéro dix-neuf (19) du plan dressé par J. A. B Hennecourt, voyez, en date du 3 mai 1836 et déposé pour référence à l'étude de J. B Marks, ancien notaire notaire en cette ville, comme plus amplement et mieux connu sous le No 30 numéro trente-six pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent huit pieds neuf pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro onze et deux quatre pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Thomas, sur une profondeur de cent huit pieds neuf pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro trente-deux (32) et mesurant trente pieds de front sur la rue Laurel et cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble et indivisément avec le lot numéro trente-deux (32) et mesurant trente pieds de front sur la rue Laurel, et les terrains non compris dans les deux lots ci-dessus, sur quatre lignes de profondeur et de façade à la rue Thomas, ainsi que les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans l'ilet numéro dix-neuf (19) du plan dressé par J. A. B Hennecourt, voyez, en date du 3 mai 1836 et déposé pour référence à l'étude de J. B Marks, ancien notaire notaire en cette ville, comme plus amplement et mieux connu sous le No 31 numéro trente-deux (32) et mesurant trente pieds de front sur la rue Laurel, et cent pieds de profondeur de face à la rue Thomas, sur une profondeur de cent huit pieds neuf pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro trente-deux (32) et mesurant trente pieds de front sur la rue Laurel, et les terrains non compris dans les deux lots ci-dessus, sur quatre lignes de profondeur et de façade à la rue Thomas, ainsi que les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans l'ilet numéro dix-neuf (19) du plan dressé par J. A. B Hennecourt, voyez, en date du 3 mai 1836 et déposé pour référence à l'étude de J. B Marks, ancien notaire notaire en cette ville, et mesurant trente pieds de face à la rue Thomas sur une profondeur de cent soixante pieds six pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

2° Et, ensuite quatre autres l